

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG: PHASE 3

FINANCEMENT: BUDGET FAIRMED 2023 DU PROJET

D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG : PHASE 3

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES - AAO

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un consultant pour l'évaluation finale du projet d'amélioration de l'état sanitaire des populations vulnérables du district de santé d'Abong-Mbang phase 3.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation objet du présent Appel d'Offres consiste à effectuer une analyse sur la pertinence, l'efficience, l'efficacité, l'effectivité, la cohérence interne/externe, l'impact et la durabilité du projet BAKA phase 3 tant au niveau du fond que de la forme. En d'autres termes, il est concrètement question d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats à la fin de cette phase du projet.

3- PARTICIPATION

La participation à la présente consultation est ouverte aux personnes physiques ou morales (organisations), camerounaises exclusivement, ayant une expérience dans les domaines suivants :

- Maturation, montage, Suivi, évaluation et gestion des projets d'appui au secteur santé et développement communautaire ;
- Développement participatif local;
- Santé publique/communautaire, Anthropologie, ou sociologie de la santé,
- Décentralisation du Cameroun.

4- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat issue de cet Appel offre est de **trente (30) jours** à compter de la date de signature.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux horaires suivantes (08h00 -12h30 et 14h-16h) au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.



6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée **SODEPA**, téléphone (+237) 222.20.97.49

7- DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires dont un (1) Original et deux (02) copies devront parvenir au secrétariat de la Fondation FAIRMED au plus tard le **16 juin 2023** à **12 heures précises**.

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Fondation FAIRMED aux adresses emails suivants : tebekemigor@fairmed.cm avec en Cc kuwongjoseph@fairmed.cm, et ferdinandmou@fairmed.cm



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG : PHASE 3

Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

| Article 1 | Portée de la soumission |
|-----------|--|
| Article 2 | Fraude et corruption |
| Article 3 | Abus et exploitation sexuels |
| Article 4 | Candidats admis à concourir |
| Article 5 | Qualification des soumissionnaires |
| Article 6 | Caractère confidentiel de la procédure |
| Article 7 | Correction des erreurs |

FAIR MED Santé pour les plus démunis

Article 1 : Portée de la soumission

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un consultant pour l'évaluation finale du projet d'amélioration de l'état sanitaire des populations vulnérables du district de santé d'Abong-Mbang.

Le soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever sa mission dans le délai convenu d'accord parties, à compter de la date de signature du contrat.

Dans le présent dossier d'appel d'Offres, le terme "jour "désigne un jour calendaire.

Article 2: fraude et corruption

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED :

- a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
- Un consultant est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.
- Se livre à des "manœuvres frauduleuses " quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- "Pratique coercitive" désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.
- b) Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, ou en connivence avec un staff de l'organisation ou directement ou l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la **PEAHS** comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4: candidats admis à concourir

L'Appel d'Offre s'adresse aux personnes morales ou physiques ayant un siège social en territoire camerounais et compétentes en matière d'évaluation des programmes et projets de développement qui sont installées en territoire camerounais, avec un siège social de localisation identifiable et physiquement visible.



Article 5: qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications dans le dossier de cet appel d'offre. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6 : caractère confidentiel de la procédure

- 6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.
- 6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout Agent de la FONDATION FAIRMED Cameroun dans la décision d'attribution doit entraîner le rejet de son offre.
- 6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 7: correction des erreurs

- 7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :
 - a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrige, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
 - b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, ces derniers feront foi et le total sera corrigé.
 - c. S'il y'a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) cidessus.
- 7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.
- 7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée.

PIECE N°3: REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre

Article 2 : Financement

Article 3 : Délai d'exécution

Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres

Article 5 : Conditions générales Article

Article 6 : Cautionnement

Article 7 : Mode de présentation et remise des offres

Article 8 : Recevabilité des offres

Article 9 : Date d'ouverture des offres

Article 10 : Durée de validités des offres

Article 11 : Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 12: Attribution du marché

Article 13: Notification de l'attribution, du marché

Article 14: Procédure de passation

ARTICLE 1: OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'un consultant pour l'évaluation externe finale du projet d'amélioration de l'état sanitaire des populations vulnérables du district de sante d'Abong-Mbang.

L'Appel d'Offre s'adresse aux personnes morales ou physiques compétentes en matière d'évaluation des programmes et projets de développement qui sont installées en territoire camerounais, avec un siège social de localisation identifiable et physiquement visible.

ARTICLE 2: FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la **FONDATION FAIRMED**, exercice budgétaire 2023.

ARTICLE 3: DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai maximum d'exécution est de trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat.

Il revient au soumissionnaire de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

ARTICLE 4: PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

- 1. L'avis d'Appel d'Offres,
- 2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO);
- 3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO);
- 4. Les termes de Références;
- 5. Le détail quantitatif et estimatif.



ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - o En langue française ou anglaise;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6: CAUTIONNEMENTS

Non-applicable

Article 7: MODE DE PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 16/06/2023 à 12 heures précises.

Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe. A: Pièces administratives

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social;
- Une copie de la carte de contribuable légalisée ;
- ➤ Une copie certifiée conforme à l'original de l'attestation de non-redevance aux impôts l'exercice budgétaire 2023 ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation du plan de localisation ;

<u>NB</u>: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes, signées et datées de moins de trois mois par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B : Offre technique

- Note technique datée et signée renseignant sur :
 - ✓ La compréhension des termes de référence (2 pages maximum)
 - ✓ La présentation de la méthodologie à utiliser (4 pages maximum);
 - ✓ Les références et expériences du prestataire ;
 - ✓ La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre les membres et les CV proposés ;



- ✓ Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours;
- ✓ Le format du rapport.

• Références et expérience de l'entreprise

Le soumissionnaire devra fournir les références (Originaux ou copies certifiées conformes) attestant qu'il a déjà réalisé des prestations similaires comprenant des tâches telles qu'elles sont décrites dans le DAO depuis au moins 5 ans (contrats, PV de réception, attestation de bonnes fins délivrée par le maître d'ouvrage, ordre de service etc....);

Enveloppe C : Offre financière

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation de son offre financière.

Elle comportera un budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports, hébergement...).

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les copies sera fermée et scellée.

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même fermée et scellée, portant la mention suivante :

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINAL DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG : PHASE 3

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Le prestataire devra également lors de la séance d'ouverture des offres se présenter avec une version électronique PDF de l'offre technique.

Article 8 : RECEVABILITÉ DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Article 9: DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **23 juin 2023 à 9h** heures précises par le comité d'analyse des offres administrative, technique et financière mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudrons participer à l'exercice.

Article 10: DUREE DE VALIDITE DES L'OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant vingt (20) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 11: OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Evaluation de la conformité

Les plis seront ouverts, en présence des soumissionnaires qui voudrons participer à l'exercice à date, heure et lieu précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Enveloppe A) Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI / NON).

N.B.: Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu 100% de « oui » à ce stade sera éliminé.



Les Offres seront évaluées sur la base de l'« offre la moins disant, administrativement conforme et techniquement la plus conforme.

La sous-commission d'évaluation se basera sur les données techniques et financières de/des soumissionnaires retenu afin de déterminer à qui reviendrait l'attribution du marché.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B) Le système d'évaluation de la conformité des offres est la notation binaire (OUI/NON).

<u>N.B.</u>: Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification et n'ayant pas obtenu au moins 90% de « oui » à ce stade sera éliminé.

Toutefois, l'attribution du marché prendra en compte la note obtenue au regard de la pondération définie dans le présent Dossier d'Appel d'Offre.

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé;
- L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée;

II. Evaluation sur la base Des critères de pondération

| N° | Critères | Notes |
|----|--|-------|
| 1 | Description de la compréhension des termes de références en utilisant ces propres termes Conformité de l'Offre par rapport aux prestations attendues | 04 |
| 2 | Présentation de la méthodologie (De façons chronologique, après introduction 1, Approches méthodologiques, 2. Technique de collecte, 3. Les outils de collectes de données, 4. Comment les outils de collectes seront utilisés, 5. Les grands question de l'évaluation. a) Le(s) approche (s) Méthodologique adapter au projet y compris l'organisation des travaux avec partage des responsabilités clairement défini (15) b) Les outils et (Technique de collecte des données) (05), c) L'utilisation des outils, et La façon de procéder à chaque étape, (5) d) Méthode d'analyse des données (5) | 30 |
| 3 | Cohérence de l'équipe et expertise de ses membres Présence d'un Expert assermenté avec au moins 10 ans d'expérience en évaluation des projets de développement et en sante et sociale en particulier (CV consultant principal (05) Présence des experts assistant spécialiser en suivi évaluation des projets avec au moins 5 ans d'expérience (CV des autres consultants, (05) Présence d'un professionnel expérimenté dans le domaine (Cohérence des expertises de l'équipe (05) | 15 |



| 4 | Références du soumissionnaire en matière : | 20 |
|-------|---|-----------|
| | - D'évaluation des projets de santé publique, promotion de la santé, | |
| | Connaissances du fonctionnement des structures de dialogue du | |
| | système de santé (8), | |
| | Connaissances en sciences sociales, Expérience avec les peuples autochtones et les Baka en particulier (7) Gouvernance des collectivités territoriales décentralisées (05): (Photocopies des contrats analogues et des contrats de partenariat) avec cachet et signature | |
| 5 | Calendrier de mise en œuvre | 2 |
| 6 | Pagination, Agencement et présence de sommaire | 2 |
| 7 | Format du rapport final | 2 |
| TOTAL | | <i>75</i> |

N.B. les consultants indiquer dans l'offre doivent descendre sur le site du projet lors de la collecte des données.

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade <u>si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence</u>, ou n'atteint pas le score technique minimum de <u>50 points sur 75</u>. La proposition financière la mieux-disante (Fm) recevra un score financier (Sf) de 25 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$Sf = 25 \times Fm/F$

Sf étant le score financier, Fm la proposition la mieux-disante et F le montant de la proposition considérée.

Article 12: ATTRIBUTION DU MARCHE

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- L'offre est conforme au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus ;
- L'offre la mieux-disante sera choisie parmi celles ayant obtenu le meilleur résultat parmi les soumissionnaires (Note technique pondérée + note financière pondérée)
- L'offre remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité/prix) requises, en définitive l'offre la mieux-disante devra satisfaire les critères de compétence et qualité recherchés par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

NB : Au cas où deux soumissionnaires ont la même note finale, le marché sera attribué au celui qui aura l'offre financière la moins-disant.

Article 13: NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE

- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, la Représentante informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Bureau Régional pour l'Afrique B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49

E-mail: info.brf@fairmed.cm; Web site: www.fairmed.cm



- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies de la Fondation FAIRMED.
- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat.
- Dans le cas où le prestataire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG : PHASE 3

Pièce N°4: TERMES DE REFERENCE

SOMMAIRE TDR

Article 1: Contexte

Article 2 : Objectif de l'évaluation

Article 3 : Méthodologie

Article 4 : Partie prenante du projet

Article 4 : Résultats et Livrables attendus

Article 5 : Bénéficiaire du Projet

Article 6 : Modalité de l'Evaluation

Article 7 : Origine de la demande du budget

 $Article\ 8: Livrables\ et\ mat\'eriels\ \grave{a}\ fournir\ par\ FAIRMED$

Article 9 : Documentation à présenter par les consultants

Article 10: Profil du consultant

Article 11: Procédure de sélection du Candidat

Article 12 : Plan de travail Article 13 : Soumission

Article 14: Publication de l'offre



TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION A FINALE DU PROJET BAKA PHASE III

I- CONTEXTE

1.1. Description de l'organisation de mise en œuvre : FAIRMED

La Fondation FAIRMED, présente au Cameroun depuis 1959 est une organisation internationale de développement qui milite pour un monde où personne ne devrait souffrir ou mourir d'une maladie curable. Elle contribue depuis lors à améliorer l'accès aux soins de santé pour les communautés et les individus marginalisés. Il s'agit des personnes vivant dans des zones enclavées en raison de leur pauvreté ou de leur stigmatisation associée à leur état, principalement des personnes atteintes de maladies tropicales négligées (Lèpre, Ulcère de BURULI, pian, leishmaniose cutanée etc...), de la jeune mère, de l'enfant, et des personnes vivant avec le handicap.

Le Bureau FAIRMED Cameroun est une unité décentralisée de la Fondation. Il gère le volet opérationnel des projets sur l'ensemble du territoire camerounais. FAIRMED encourage l'accumulation du savoir-faire sur place en tant qu'élément le plus important pour garantir le caractère durable de ses interventions.

Pour mener à bien ses missions, FAIRMED agit sur plusieurs déterminants de la santé (sociaux, économiques etc...) ce qui lui permet de travailler en partenariat avec plusieurs sectoriels et acteurs locaux que sont ; les Communes, certains ministères avec leurs structures déconcentrés (DDAS, DS etc...) et les associations locales.

1.2. La vision de FAIRMED

Personne ne devrait souffrir ni mourir d'une maladie curable.

Nous voulons que TOUTES les personnes aient un accès équitable à la prévention et à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante à un coût abordable ; et bénéficient d'un environnement sain marqué par l'équité sociale.

Bureau Régional pour l'Afrique B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49

E-mail: info.brf@fairmed.cm; Web site: www.fairmed.cm



1.3. Description du projet BAKA phase III

Depuis 2008, la Fondation FAIRMED soutient le développement du District de Santé d'Abong-Mbang, en particulier le développement des populations autochtones BAKA à travers le Projet BAKA.

La nouvelle phase du projet a vu le jour grâce aux avancées constatées dans les phases 1 et 2 : le changement de comportement par les Baka, l'amélioration de la participation communautaire et l'accès aux soins de santé à travers les mutuelles de santé. L'évaluation externe de la deuxième phase a cependant permis de relever certaines faiblesses tout en recommandant le développement d'une troisième phase.

La phase trois de ce projet 2019 - 2023 représente un nouveau départ qui répondra différemment aux problèmes de santé des populations vulnérables dont l'on peut, entre autres, citer :

- La faible participation communautaire,
- Le faible accès aux soins
- La faible coordination / leadership de l'exécutif communal en matière de santé.

Sur ce dernier point spécifiquement, il a par exemple été retenu que d'autres déterminants sociaux de la santé étaient indispensables à l'amélioration de l'état de santé des populations. Le mandat de FAIRMED ne portant que sur la santé des populations démunies, il a été jugé nécessaire que tous les acteurs au développement du district de santé d'Abong-Mbang mettent en commun leurs connaissances, expériences, moyens matériels, financier et humains pour une approche holistique des questions de santé des populations des arrondissements d'Abong-Mbang, de Bebend à Atok, de Boanz à Angossas et de Mindourou.

Le projet vise ainsi à renforcer la collaboration multisectorielle des parties prenantes au développement des populations du district sanitaire d'Abong-Mbang pour une meilleure contribution à l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux en matière de santé (ODD, DSCE).

Un accent particulier sera notamment mis sur l'implication effective des populations vulnérables telle que les Baka et Bantu pauvre dans les processus et comités de prise de décision dans les différents domaines du projet et les communes. Le renforcement des capacités des exécutifs communaux et la participation communautaire seront des axes importants du projet qui permettra d'améliorer l'état de santé des populations. Le renforcement des capacités de la communauté Baka à travers ASBDJA permettra aux Baka de prendre les décisions pour améliorer leur santé.



Il s'agit pour FAIRMED et ses partenaires de mise en œuvre, de s'engager dans un processus de viabilité-appropriation-pérennisation. Pour atteindre cet objectif, FAIRMED s'est donné pour stratégie majeure de renforcer les capacités de ses partenaires afin d'assurer la gestion des problèmes de santé et social des populations du District de santé à travers les transferts de compétences. Rendu a mi-parcours, une évaluation externe du projet a présenté les avancées, difficultés et fait des recommandations pour permettre une atteinte des objectifs à la fin de cette phase.

La prise en compte de ces recommandations dans la mise en œuvre de la suite du projet est un élément qui a permis à coup sûr d'atteindre certains objectifs dont il est question de faire une évaluation finale de ce projet afin d'en mesurer les effets.

II- OBJECTIFS DE L'EVALUATION

2.1. Objectif général

- Evaluer la mise en œuvre et l'impact du projet d'Amélioration de l'Etat Sanitaire des Populations Vulnérables du District de Santé d'Abong-Mbang encore appelé « Projet BAKA » dans sa phase III (2020-2023).

Objectifs spécifiques

- Analyser les forces, faiblesses et menaces de l'approche stratégique et opérationnelle choisie;
- Faire une appréciation des effets du projet sur les bénéficiaires ;
- Analyser les spécificités du projet et les leçons apprises ;
- Evaluer la durabilité des acquis du projet dans la zone d'intervention et sur les bénéficiaires :
- Identifier les opportunités éventuelles pour une extension du projet ou autre projet.
- Faire une appréciation sur la prise en compte de la notion du genre dans le projet

III- METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation doit suivre une approche de méthodes mixtes collaboratives et participatives qui s'appuie à la fois sur des données quantitatives et qualitatives existantes et nouvelles pour répondre aux questions d'évaluation.

La conception de la méthodologie doit être développée par le consultant en tenant compte des informations décrites dans ces termes de référence pour assurer l'exactitude et la



rigueur. Une méthodologie détaillée et des techniques de collecte ainsi que le choix des outils de qualité de données doivent être incluses dans la proposition technique, qui sera encore améliorée en consultation avec l'Unité de programme FAIRMED Cameroun pendant la phase d'Inception de l'évaluation. Le choix de la méthode doit également tenir compte des besoins et des capacités des différents groupes cibles et parties prenantes.

L'évaluation respectera les directives éthiques essentielles concernant la conduite d'une étude avec des enfants et des membres de la communauté (adultes). Il est essentiel de s'assurer que les risques de préjudice potentiel pour participants résultant du processus de collecte de données sont minimisés et sont compensés par les avantages potentiels des résultats de l'étude. Le consultant est tenu de respecter des principes et directives éthiques au cours de sa mission.

L'action a évalué est le projet dans son ensemble, c'est-à-dire sa cohérence, sa pertinence, son efficience et sa durabilité des résultats atteints et des objectifs prévus.

Afin d'assurer une compréhension commune et partagée concernant les objectifs et les résultats attendus, ainsi que de la portée de l'évaluation, le consultant aura une réunion préparatoire avec l'équipe FAIRMED du bureau pays et le staff du projet Baka. Le débriefing avec l'équipe FAIRMED et les partenaires d'exécution du projet afin de présenter et valider les enseignements et recommandations provisoires du sommaire exécutif (aide-mémoire et une présentation PowerPoint) des résultats du travail.

La collecte de données pour l'évaluation se déroulera principalement dans le District de Santé d'Abong-Mbang y comprit l'unité programme du bureau FAIRMED Cameroun.

IV- LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES AU PROJET

Le projet Baka a différentes parties prenantes pertinentes présentée comme suit :

- Les populations vulnérables : il s'agit des groupes à risque d'exclusion sociale et dont l'accès aux services de santé est plus difficile que le reste de la population à cause de l'indigence, la stigmatisation et la dépendance sociale. Nous pouvons particulièrement citer : les Baka, les personnes vivant avec un handicap, les personnes indigentes et les personnes affectées par les maladies tropicales négligées (MTN) notamment la lèpre et l'ulcère de Buruli, la lepre, les femmes enceintes.

Bureau Régional pour l'Afrique B.P. 5807 Yaoundé ; Tel. 2 22 20 97 49

E-mail: info.brf@fairmed.cm; Web site: www.fairmed.cm



- Association des Baka de l'Arrondissement du DJA (ASBADJA): qui représente les Baka et assure l'implication effective des populations autochtones dans la mise en œuvre de certains domaines d'activités du projet. Leurs renforcements de capacités tant sur le plan du leadership communautaire et de la mise en œuvre d'un projet leur a permis de prendre les décisions pour améliorer leur santé et défendre leurs intérêts.
- Les Communes du district de santé d'Abong-Mbang (Abong-Mbang, Angossas, Atok et Mindourou): Elles sont des partenaires de choix du projet. L'Etat a en effet transféré, dans le cadre de la protection sociale des populations locales, de nombreuses compétences aux communes à travers l'article 15 de la loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 en matière de développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.
- Le ministère de la Santé (MINSANTE) et ses structures déconcentrées de mise en œuvre : FAIRMED a renouvelé un accord de collaboration avec le ministère de la Santé publique. La mise en œuvre du projet est sous la responsabilité de ses structures décentralisées à savoir : La Délégation Régionale de la Santé Publique de l'Est (DRSP-E) et l'Equipe Cadre du District de Santé d'Abong-Mbang.
- La Délégation Départementale des Affaires Sociales du Haut-Nyong (DDAS H-N): Elle assure la mise en œuvre de la Politique Nationale de la protection des personnes vulnérables, et les autres missions du ministère des affaires sociales à savoir : Assistance Accompagnement Autonomisation.
- La Préfecture du département du Haut-Nyong et les sous-préfectures des Arrondissement d'Abong-Mbang et du DJA : elle assure la conduite du processus devant aboutir à la création des chefferies de 3ème degré dans les villages BAKA.
- La Délégation Départementale des forêts et de la faune du Haut-Nyong (DDFOF H-N): participe au développement socio-économique des Baka basé sur la chaine de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).
- La Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement local (DDADER H-N) : Participe à la mise sur pied des GIC Baka d'exploitation des PFNL et de leur autonomie financière.
- Le Fonds Régional pour la promotion de la santé de l'Est



- Les structures de dialogues tels que les comités de sante de l'Aire de Santé (COSA) et le Comité de Santé du District de Santé (COSADI)

Le Coordonnateur du projet Baka, fournira le répertoire des parties prenantes à contacter, mais l'évaluateur pourra également adjoindre d'autres noms à ce répertoire.

LES ACTEURS DE TERRAIN

- Du bureau d'ASBADJA (Association des Baka de l'Arrondissement du DJA) ;
- Des structures de dialogue (COSA): Abong-Mbang Nord, DJAPOSTEN, MBOMBA;
- Chef CESO (centre social) / SASO (service de l'action sociale) de : Mindourou, Abong-Mbang.
- Les Formations sanitaires du District de Santé d'Abong-Mbang SA :

V- V. Rôle et responsabilité de FAIRMED et le consultant

V.1. Responsabilité du consultant

- 1. Fournis un débriefing au bureau FAIRMED Yaoundé et au bureau de projet en utilisant soit une ébauche d'ensemble de résultats, soit une présentation PowerPoint pour résumer les conclusions et recommandations préliminaires. Cela devrait être peu de temps après la fin du travail sur le terrain.
- 2. Examen documentaire des documents et rapports de projet pertinents tels que le document de projet, les évaluations, les budgets de projet, les rapports de suivi et d'évaluation, les directives FAIRMED et d'autres documents stratégiques,
- 3. Établir des contacts de travail avec toutes les parties prenantes concernées dans les communautés d'accueil ciblées et les bureaux du projet a Abongbang et FAIRMED Cameroun a Yaounde.
- 4. Préparer et soumettre à FAIRMED la proposition d'évaluation avec une approche détaillée avec des outils d'évaluation et des calendriers pour les aspects quantitatifs et qualitatifs de la mission pour examen, rétroaction et approbation par FAIRMED.

V.2. Rôles et responsabilités de FAIRMED

- Briefing de l'évaluateur par FAIRMED
- Examiner et approuver les outils et la méthodologie de l'étude
- Informer les parties prenantes sur le but de l'évaluation
- Fournir tout le soutien nécessaire au consultant pour assurer l'achèvement en temps opportun et le respect des normes d'évaluation internationales



- Profiter de toute la facilitation et de la coordination nécessaires
- Aider à organiser des réunions avec les parties prenantes
- Fournir tous les documents nécessaires pour l'examen documentaire au consultant,
- Communication sur l'évaluation imminente à toutes les parties prenantes du district et de la zone du projet.
- Préparer et effectuer le paiement du consultant à la fin de la mission

VI- PRODUITS ET LIVRABLE ATTENDUS DE LA MISSION

5.1. Produits

- Un document renseignant sur la méthodologie, les outils et les questions d'évaluation à appliquer,
- Un descriptif des étapes de la démarche proposée,
- Un chronogramme d'activités,
- Format de rapport
- Besoin de matériels nécessaire : liste de matériel.

5.2. Livrables:

- Un rapport provisoire;
- Un rapport final avec ses annexes;

Les annexes du rapport final doivent minimalement comporter :

- Les termes de référence :
- La liste des personnes rencontrées ;
- Le calendrier de la mission ;
- Le compte rendu des entretiens de terrain ;
- La liste des documents consultés ;
- La liste des activités spécifiquement examinées et la carte de situation des interventions ;
- Les détails éventuels de la méthode d'évaluation retenue ;
- Le cadre logique de l'intervention reconstruit ex post ;
- Des tableaux sur les financements mobilisés, les résultats ou les impacts.
- Les questionnaires renseignés

VII- BENEFICIAIRES:

L'évaluation suscitée va à l'endroit de :

- Bénéficiaires et partenaires
- FAIRMED Cameroun
- NB : Le rapport définitif restera la propriété de FAIRMED qui en assurera elle-même la diffusion.

VIII- MODALITES DE L'EVALUATION :

L'évaluation finale du projet Baka devra prendre un délai maximum de 30 **jours** depuis sa préparation jusqu'à la livraison du rapport d'évaluation réparti comme suit :

- **Préparation pré mission** : Signature du contrat, le briefing de l'équipe FAIRMED Abong-Mbang et Production du programme détaillé ;
- Mission de terrain : descente sur le terrain, rencontre des parties prenantes etc...
- Débriefing : avec les partenaires d'exécution du projet ;
- **Rédaction et la livraison du rapport final** de l'évaluation.

NB: La gestion administrative du recrutement et du contrat du consultant seront assurées par la Fondation FAIRMED Cameroun. Un accompagnement devra aussi être fait par l'expert pendant la phase pratique.

IX- Origine de la demande et BUDGET

L'évaluation à mi-parcours est faite à la demande de la FONDATION FAIRMED, se référant à la manière dont il avait été prévu d'évaluer son projet lors de la planification et formulation des objectifs du projet.

Toutefois, la mobilisation et l'organisation logistique du débriefing avec les partenaires d'exécution du projet seront gérées par le bureau de Coordination FAIRMED Abong-Mbang.

La proposition du consultant devra donc décrire, de manière exhaustive, les besoins logistiques et organisationnels nécessaires à la bonne réalisation de ce débriefing tels que disposition et taille de la salle, matériel nécessaire (vidéoprojecteur, paperboard, etc...).

X- DOCUMENTS A PRESENTER PAR LES CONSULTANTS OU CABINETS

Les Consultants invités à soumissionner devront fournir en français les éléments suivants :

FAIR MED Santé pour les plus démunis

a. Une offre financière comprenant :

- Le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises);
- Le montant des honoraires en H/J;
- Le coût des besoins en logistique.

_

XI- PROFIL DU CONSULTANT OU CABINET

11.1. Profil du consultant - chef d'équipe :

Le consultant principal, à savoir le chef d'équipe, devra démontrer des/une :

- a) Expérience dans la région du pays partenaire ou dans des pays similaires et une bonne connaissance du mode de vie des populations bénéficiaires du projet et des Communes.
- b) Parfaite maîtrise de la langue française
- c) Références et expériences processus participatifs ainsi qu'une bonne connaissance du système de décentralisation camerounaise.

NB: Il doit avoir des références dans tous les domaines inhérents à ces expériences.

Les qualifications attendues sont les suivantes :

- L'expert devra justifier d'un niveau Master à minima en santé publique, sciences sociales, management de projet, ou tout domaine apparenté.
- Les compétences professionnelles requises pour réaliser cet accompagnement sont celles d'un expert en évaluation des projets, gestion de projet, accompagnement des CTD et OSC.
- Par ailleurs, la mission nécessite un niveau de français excellent à l'oral comme à l'écrit pour expliquer les concepts exposés à l'oral.

XII- SOUMISSION

Pour soumettre les offres techniques et financières, les consultants sont invités à déposer les offres au bureau de la FONDATION FAIRMED à Yaoundé contre une décharge.

7. Lieu de publication de l'appel d'offre :

La présente offre sera publiée dans le journal et site suivants :

- Cameroon tribune
- Minajobs
- Site internet



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/FM/BAKA/02/BRA/23 DU 15 MAI 2023, RELATIF A L'EVALUATION FINALE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ETAT SANITAIRE DES POPULATIONS VULNERABLES DU DISTRICT DE SANTE D'ABONG-MBANG: PHASE 3

PIECES N°5: DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Le modèle sera proposé par le soumissionnaire.